

REGLEMENT DU JEU «CIC LUISANT 2014 »

Article 1 – ORGANISATION

Banque CIC Ouest, SA au capital de 83 780 000 €, dont le siège social est situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, à NANTES (44000), organise pour son compte, un jeu par tirage au sort intitulé « CIC LUISANT 2014 » du 8 avril au 31 mai 2014. Ce jeu est gratuit et sans obligation d'achat.

Article 2 - CONDITION DE PARTICIPATION

Ce jeu est ouvert à toute personne physique majeure ayant complété et déposé son bulletin dans l'urne prévue à cet effet à l'agence CIC, 23 avenue de La République, 28600 Luisant, du mardi au vendredi de 9h00 à 12h15 et de 13h45 à 18h00 et le samedi de 9h00 à 12h30.

Les salariés et retraités du CIC et de ses filiales, ainsi que les membres de leur famille (conjoint, concubin, enfants, ascendants directs et collatéraux), et les personnes ayant participé à la conception du jeu et assurant sa mise en place ainsi que les membres de leur famille, ne peuvent pas participer au jeu.

La participation à ce jeu implique l'acceptation pleine et entière du présent règlement.

Article 3 - MODALITE DE PARTICIPATION

Une personne ne pourra compléter qu'un seul bulletin (mêmes nom et adresse). En cas de pluralité de participation, chaque bulletin sera réputé nul. Ne seront pas pris en considération les bulletins sans adresse, incomplets, illisibles ou raturés.

Article 4 - DESCRIPTIF DES DOTATIONS

1^{er} prix : Un IPAD Mini wifi 16 Go d'une valeur de 400 € TTC
2^{ème} prix : Un appareil photo CANON SX 280 HS wifi d'une valeur de 287 € TTC
3^{ème} prix : une carte cadeau CIC d'une valeur de 100 € TTC

Article 5 - TIRAGE AU SORT

Le tirage au sort aura lieu au siège de CIC Ouest situé 2 avenue Jean-Claude Bonduelle – Nantes le 12 juin 2014, sous contrôle d'huissier de justice.

Article 6 - AVIS DE GAIN

Les trois gagnants seront informés par courrier dans les 30 jours suivant le tirage au sort qui les aura désignés.

Article 7 - ATTRIBUTION DES LOTS

Les gagnants devront se présenter en agence, muni de ce courrier afin que leur soit remis leur lot. Le lot ne peut faire l'objet d'aucune substitution par sa valeur en espèces, ni d'aucune contrepartie de quelque sorte que ce soit et n'est pas cessible. Tout lot non réclamé par le gagnant dans les 90 jours suivant le tirage ne sera pas attribué.

ARTICLE 8 : consultation du règlement

Le simple fait de participer à ce jeu entraîne l'acceptation pleine et entière du présent règlement qui est déposé à la SCP Levesque, Callard et Bréheret, huissiers de justice associés à Vertou (44120) 1 rue Auguste Saupin. Le règlement des opérations est adressé à titre gratuit à toute personne qui en fait la demande (timbre remboursé au tarif en vigueur) à l'adresse suivante : CIC Ouest, Direction Appui Commercial, 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes cedex 1.

Il ne sera répondu à aucune demande téléphonique concernant les modalités du jeu, la détermination du gagnant et l'interprétation ou l'application du règlement.

ARTICLE 9 : remboursement des frais

Les gagnants pourront demander le remboursement de leurs frais de déplacement occasionné pour venir retirer leur lot, calculé sur la distance entre leur domicile (présent sur le territoire CIC Ouest) et l'agence CIC organisatrice du jeu, à raison de 0.46 € le km (pour un trajet en voiture particulière).

ARTICLE 10 : loi informatique et liberté

Les informations recueillies à l'aide du bulletin de participation peuvent faire l'objet d'un traitement automatisé.

Conformément à la loi informatique et libertés du 6 janvier 1978, les données personnelles collectées sur toutes les personnes citées sur le bulletin seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise du lot ainsi qu'à des fins de prospection commerciale. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.

Toutes les personnes citées sur le bulletin disposent d'un droit d'accès, de rectification, de communication et d'opposition sur simple demande auprès de CIC Ouest - 2 avenue Jean Claude Bonduelle - BP 84001 - 44040 Nantes Cedex ».

Chaque gagnant autorise l'utilisation éventuelle de son nom et de sa photographie dans toute manifestation publi-promotionnelle ou purement informative liée au présent jeu, en donnant son accord écrit sur les dispositions du présent article, conformément à la législation en vigueur. Cette utilisation ne pourra pas ouvrir d'autres droits que le prix gagné.

ARTICLE 11 : divers

Toutes difficultés quant à l'interprétation du présent règlement feront l'objet d'une interprétation souveraine des organisateurs. Les contestations ne seront recevables que dans un délai de un mois après le tirage au sort. La Société organisatrice se réserve le droit d'écourter, de proroger, de modifier ou d'annuler le jeu si les circonstances l'exigent. Elle ne saurait être responsable de tout fait qui ne pourrait lui être imputable notamment en cas de force majeure susceptible de modifier, perturber ou annuler le jeu. Sa responsabilité ne saurait être engagée de ce fait.

Article 12 - LOI APPLICABLE

Le présent règlement est régi par la loi française.



Banque CIC Ouest - 2 avenue Jean-Claude Bonduelle, BP 84001, 44040 Nantes Cedex 1 - SA au capital de 83 780 000 € - SIREN 855 801 072 RCS Nantes - LBF 465. Banque régie par les articles L511-1 et suivants du Code monétaire et financier. Pour les opérations effectuées en sa qualité d'intermédiaire en opérations d'assurance : N° ORIAS 07 008 480 (www.orias.fr). Contrats d'assurance souscrits auprès de ACM VIE SA et ACM IARD et distribués sous la marque CIC Assurances.

>>> Pour nous rencontrer, il vous suffit de contacter l'agence CIC LUISANT.
Un conseiller se tient à votre disposition pour étudier vos projets !



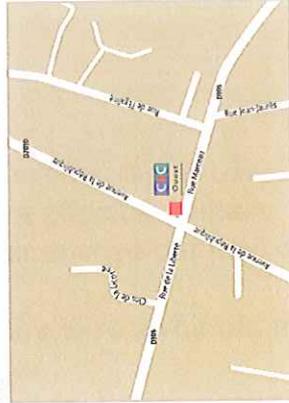
De gauche à droite,
Damien LAMUR, directeur,
Marjorie BRUN, Martine HUBERT,
Sandrine PICHOT.

>>> L'agence CIC LUISANT est près de chez vous :

23 avenue de la République
28600 Luisant

tél : 02 37 84 25 80
email : 14625@cic.fr

Heures d'ouverture :
du mardi au vendredi
9h00 - 12h15 et 13h45 - 18h00
samedi 9h00 - 12h30



Professionnels, optez pour un partenariat gagnant !

Jusqu'à
500 €
offerts sur les services
de votre choix!

Dans le cadre d'une relations de «professionnel à professionnel» nous vous invitons à découvrir nos services en privilégie :
jusqu'à 500 € à utiliser à votre convenance parmi
une sélection de produits et services «professionnels»
du CIC.



Et rejoindre le CIC, rien de plus simple. Avec Transfert facile, changer de banque n'aura jamais été aussi facile : notre équipe s'occupe de toutes les formalités concernant le transfert de vos comptes dans votre nouvelle agence CIC (regrouper sans frais l'ensemble de vos virements et prélèvements; transmettre gratuitement à vos prestataires vos nouvelles coordonnées bancaires).

Particuliers, des offres adaptées à votre vie !

Jusqu'à
150 €
offerts sur les services
de votre choix?

Afin de vous permettre d'apprécier l'efficacité de nos solutions, nous vous invitons à découvrir nos services en privilégie :
jusqu'à 150 € à utiliser à votre convenance parmi
une sélection de produits et services du CIC.

Le Livret Bienvenue CIC
au taux exceptionnel de
4%
pendant 6 mois³

Le CIC vous invite à profiter pendant 6 mois
d'une rentabilité exceptionnelle dans la limite de 50 000 € :
Un placement qui allie sécurité
et disponibilité.

Jeu gratuit sans obligation d'achat.
Pour participer, il vous suffit de compléter ce bulletin
et de le déposer à l'agence
CIC Luisant
dans l'urne prévue à cet effet
entre le 8 avril et le 31 mai 2014.

Vos coordonnées :

Nom _____
Prénom _____
Adresse _____
Code postal _____
Ville _____
N° téléphone _____
E-mail : _____

Conformément à la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978, il convient de préciser que les données personnelles collectées seront utilisées pour l'organisation du tirage au sort et la remise des lots ainsi qu'à des fins de propositions commerciales. Elles ne pourront être communiquées à des tiers que pour les seules nécessités afférentes aux finalités sus-évoquées, et pour répondre, le cas échéant, aux obligations légales et réglementaires.



Construisons dans un monde qui bouge.

Jean-Pierre LEVESQUE

RE :Dossier N° 133187.00

De : "montbertvet" <montbertvet@wanadoo.fr>

Date : mar. 18/03/2014 15:18

À : "Scp Levesque-Callard-Breheret" <huissiers-justice.vertou@wanadoo.fr>

Bonjour,

Les coordonnées que je vous ai transmises sont les seules dont nous ayons connaissance. Nos courriers (y compris le recommandé de Novembre) ne nous ont jamais été retournés pour défaut d'adresse. Toutefois, d'après notre fichier client, M. Desmarescaux est propriétaire d'un autre chien, identifié par transpondeur.

Après consultation du fichier national, nous avons obtenu les informations suivantes:

DESMARECAUX ANTHONY
4 RUE DES FRÈRES CKURON
44800 SAINT HERBLAIN, FRANCE
Tél :
Portable : 06 66 29 77 43

Souhaitant que ces informations vous permettent d'avancer le recouvrement de cette créance, recevez, Madame, Monsieur, mes sincères salutations.

Pour la SELARL Procyon,
Damien DEGOSSE, DV

----- Message d'origine -----

De : "Scp Levesque-Callard-Breheret" <huissiers-justice.vertou@wanadoo.fr>

Date : mar. 18/03/2014 12:30 (GMT +01:00)

À : "montbertvet@wanadoo.fr" <montbertvet@wanadoo.fr>

Objet : Dossier N° 133187.00

Bonjour,

Je reviens vers vous dans le cadre du dossier vous opposant à Monsieur DESMARECAUX Anthony.

En effet, la lettre recommandée que nous lui avons adressée nous est revenue avec la mention "Inconnu à l'adresse indiquée".

Les numéros de téléphone que vous nous avez indiqué ne sont plus attribués.

Auriez-vous l'amabilité de me communiquer la nouvelle adresse de l'intéressé ?

dans cette attente,

Cordialement,

SCP LEVESQUE

Pour toute correspondance par mail concernant ce dossier (hors réponse au présent message), merci de rappeler dans le corps du message les références suivantes : HOPEN